

---

---

# SESSION ANNUELLE 2011 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 21-22 mars 2011

---

---

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen*

Point 2b)

PC-WTO/2011/2b)-R.1  
4 mars 2011

## **REEQUILIBRER LES REGLES DU SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL AU PROFIT DES PAUVRES**

*Document de travail présenté par M. L. Bundhoo (Maurice)*

Le Cycle de négociations de Doha lancé en 2001 n'a toujours pas abouti et la dynamique de développement qu'il était censé impulser ne s'est donc pas matérialisée. La pleine réalisation de ce potentiel de développement dépendra du résultat des négociations, qui devra être juste, équitable, équilibré et axé sur le développement.

Il convient de rappeler que la plupart des pays en développement ont signé l'Accord du Cycle d'Uruguay sans avoir pris part réellement aux négociations en raison de leurs carences en termes de capacités, de moyens financiers et d'aptitudes à la négociation. Ils n'étaient pas non plus en mesure d'analyser les implications des différents accords signés, et les engagements qu'ils ont pris se sont donc révélés difficiles à honorer, en particulier dans les domaines nouveaux comme le Commerce des services, les ADPIC et les Règles, qui ne sont pas directement liés à leur développement. Même dans les domaines les concernant, par exemple l'accès aux marchés agricoles et non agricoles, le résultat a été bien inférieur à leurs attentes puisque les pays développés ont conservé la possibilité d'accorder des subventions massives à leur secteur agricole et de subventionner leurs exportations.

Les pays en développement dont le revenu par habitant est supérieur à 1 000 dollars E.-U. se sont, eux aussi, engagés à éliminer progressivement les incitations à l'investissement et au commerce au titre de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires qui sont nécessaires pour promouvoir le développement industriel. On notera que les pays développés ont eu recours à ces dispositifs dans le passé pour développer leurs propres économies. Et des subventions massives sont toujours accordées par les pays développés à leurs agriculteurs, déjà riches, ce qui a pour effet d'abaisser le prix des produits agricoles sur le marché international au détriment des pays pauvres pour qui l'agriculture est le pilier de la croissance économique, alors que l'agriculture occupe une part modeste dans le PIB des pays développés.

L'érosion des préférences commerciales résultant de la mise en œuvre du Cycle d'Uruguay a eu un impact dévastateur sur les Membres les plus vulnérables et les moins avancés de l'OMC. Et le Cycle de Doha va encore accentuer cette tendance. Les petits pays vulnérables ont déjà été durement touchés par la disparition progressive de l'Accord multifibres. De nombreuses usines de textile et de vêtement ont été délocalisées à l'étranger, ce qui a lourdement pénalisé l'emploi et les revenus dans ces pays.

Les Accords de l'OMC contiennent certes plusieurs dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement mais ces dispositions revêtent essentiellement la forme d'une plus longue période de mise en œuvre. En outre, les dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités ont seulement valeur incitative et n'imposent pas aux pays développés l'obligation de dispenser ladite assistance. Même dans les cas où l'assistance est juridiquement contraignante, par exemple dans les transferts de technologie en vertu de l'Accord ADPIC, aucun pays développé n'a encore pris des mesures concrètes pour honorer ces obligations.

Par souci de combler les lacunes des Accords du Cycle d'Uruguay, on a accepté dans la Déclaration ministérielle de Doha, adoptée en 2001, de traiter les problèmes découlant de la mise en œuvre de ces accords et les clauses relatives aux règles de l'OMC sur le traitement spécial et différencié comme étant des questions de développement qui pourraient rééquilibrer les règles, inévitables, de l'OMC dans le sens du développement.

La Déclaration de Doha comportait en outre un engagement à mettre les besoins et les intérêts des pays en développement au centre du Programme de travail de l'OMC. Cet engagement a été interprété comme signifiant que :

- i) les règles de l'OMC seraient rééquilibrées par la modification des dispositions existantes en "opérationnalisant" les questions de mise en œuvre soulevées par les pays en développement;
- ii) les dispositions relatives au traitement spécial et différencié seraient renforcées;
- iii) les distorsions du commerce agricole pourraient être supprimées grâce à l'élimination progressive des subventions internes et des subventions à l'exportation sur les marchés des pays développés;
- iv) les marchés des produits d'exportation intéressant les pays en développement seraient progressivement ouverts;
- v) les préoccupations des PMA et des petits pays vulnérables seraient prises en compte, notamment en s'attaquant au problème de l'érosion des préférences;
- vi) un appui technique et financier serait fourni aux pays en développement pour les aider à renforcer leurs capacités et à faire face aux dépenses d'ajustement.

La question qui demeure est de savoir si le Programme de Doha pour le développement va dans le sens d'un règlement des problèmes de développement mentionnés ci-dessus. Il ressort clairement de l'analyse du processus à ce jour que l'on a progressivement délaissé le développement pour privilégier les négociations sur l'accès au marché, les pays développés tentant désespérément de créer des opportunités pour leurs produits, en particulier sur les marchés émergents.

Est-ce que le Cycle de Doha va faciliter l'intégration des pays en développement, particulièrement des pays petits et vulnérables et des PMA, dans le système commercial multilatéral ? Les résultats en seront-ils justes, équitables et équilibrés ? Les besoins propres aux pays en développement seront-ils traités pour que soient honorées les promesses faites à Doha et lors des forums subséquents de négociations commerciales ? Faudrait-il modifier le mandat des négociations afin de refléter plus fidèlement les besoins des pays en développement et faire porter les négociations plutôt sur la modification de règles inéquitables que sur l'accès aux marchés ? Ce ne sont là que quelques-unes des questions auxquelles il faudra répondre.

Les éléments du Programme de Doha pour le développement qui pourraient faire avancer le processus vers la réalisation des objectifs de développement sont notamment les suivants :

- i) réductions significatives du soutien interne et élimination des subventions à l'exportation dans les pays développés, notamment les subventions au coton;
- ii) réduction importante des droits de douanes tant pour les produits agricoles que pour les produits industriels exportés par les pays en développement, avec une exception appropriée pour les produits les plus sensibles à l'érosion des préférences;
- iii) ouverture des marchés dans le secteur des services sur une base asymétrique, assortie d'une assistance technique pour soutenir le développement de ce secteur dans les pays en développement;
- iv) rendre l'assistance technique juridiquement contraignante et renforcer le traitement spécial et différencié;
- v) parachever le programme de travail pour les petits pays;
- vi) accroître l'aide aux ressources en matière de commerce, avec mécanisme de décaissement rapide.